

Mémoire au BAPE

LES-Lachenaie

Par
Réalisations Valipro Inc.

27 février 2003

Ce document est complémentaire à notre demande d'audience détaillée et au mémoire déposé par Monsieur Pierre Valiquette, collaborateur de Réalisations Valipro Inc., qui traite des impacts sociaux et culturels du projet de BFI dont certains impacts importants pour Réalisations Valipro Inc.

Dans un premier temps, nous désirons insister sur deux « manquements » importants de l'Étude d'impact déposée par BFI. Par la suite, nous désirons informer la Commission relativement au projet de Réalisations Valipro Inc. et lui faire part de certaines « étapes particulières » auxquelles RVI a été « confrontées ».

I- MANQUEMENTS

Nous croyons d'abord que l'étude d'impact aurait dû traiter de façon nettement plus élaborée les impacts occasionnés par le projet de BFI sur l'entreprise « Les Sentiers de la Presqu'île Inc. », le boisé que ses sentiers sillonnent depuis 25 ans et la survie des activités y étant pratiquées. En outre, de façon réductrice, le promoteur a représenté sur le Plan 1 « Milieu humain », le territoire des sentiers comme 1 km par 1 km alors qu'en réalité il faut considérer un territoire d'environ 3.5 km par 3.5 km. De plus, à notre connaissance, l'étude d'impact n'accorde que quelques lignes à cette entreprise et elle ne réfère pas à la zone récréotouristique (et à ses usages) pourtant au schéma d'aménagement dûment adopté par la MRC de l'Assomption en mai 2001.

Nous croyons également que l'Étude d'impacts présentée par BFI aurait dû faire état de notre projet qui était, somme toute, un projet d'importance dont le développement était connu depuis plusieurs mois par les représentants de la MRC des Moulins qui étaient, également, en discussion depuis plusieurs mois avec les représentants de BFI.

II- UN PROJET SÉRIEUX

Depuis le printemps 2000, François Valiquette puis son entreprise Réalisations Valipro Inc. ont multiplié les démarches nécessaires à la réalisation d'un important projet de mise en valeur du site connu des sentiers de la Presqu'île. Ce projet, encouragé notamment, par Jean-Marie Desrosiers, alors propriétaire exploitant de l'entreprise « Les sentiers de la Presqu'île Inc. » est de nature à assurer aux citoyens et à la région des infrastructures récréotouristiques exceptionnelles.

Le projet mené par François Valiquette, ingénieur et avocat, progressait de façon constante et à la connaissance (nature, localisation, usage projeté,...) depuis au moins l'automne 2000 des représentants des MRC (L'Assomption et Des Moulins) et des Municipalités impliquées (Le Gardeur et Mascouche).

Après ententes diverses, négociations variées, achats de terrain, études d'ingénierie et d'arpentage ...les études de faisabilité préliminaire et un plan conceptuel du terrain de golf projeté sont complétés en janvier 2002.

Il reste les « formalités » liées au zonage de Mascouche et l'inclusion de la zone « récréotouristique » au schéma d'aménagement en révision de la MRC des Moulins de façon à permettre au projet de poursuivre son chemin vers les autres étapes dont la Commission du territoire agricole (CPTAQ).

Pour la suite, nous vous invitons ici à prendre connaissance des documents annexés qui témoignent du sérieux de notre projet et des « étapes particulières » rencontrées à partir de février 2002 : 1. Lettre-Usages projetés (1^{er} juin 2000); 2. Lettre à R. Marcotte (21 mars 2002); 3. Lettre à Jean-Marc Robitaille (8 mai 2002); 4. Extrait du procès-verbal du CA de MRC des Moulins (28 mai 2002).

Ce qui est aussi « particulier » ...c'est qu'aucun des représentants des MRC ou des municipalités rencontrées à travers toutes ces démarches n'ont informé, voire avisé Réalisations Valipro Inc. ou ses représentants du projet d'agrandissement de BFI... nous l'avons appris à l'automne 2002 comme la majorité des gens!

Nous avons compris depuis que « fort probablement » site d'enfouissement et zone récréotouristique ne pouvaient partager une frontière commune et respirer le même air!

François Valiquette
Ingénieur et Avocat
Président de réalisations Valipro Inc.

FRANÇOIS VALIQUETTE
AVOCAT

1er juin 2000

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Objet : Complexe récréo-touristique de La Presqu'île / Usages projetés

Le projet vise l'installation d'un Complexe récréo-touristique multi fonctionnel permettant une utilisation optimale de son site et de ses installations à l'année longue. Les fonctions ou usages projetés sont :

- Golf 18 trous/normal 72
- « Driving range »
- Sentiers de ski de fond
- Sentiers de vélo hybride et de montagne
- Sentiers de randonnée pédestre
- Sentiers d'équitation
- Sentiers de traîneau à chien ou Ski lou
- 10 chalets de location de type rustique ou Auberge intégrée au Club House
- Club House incluant, notamment, un restaurant (offrant, notamment, table champêtre, à l'année, et produits des sucres, en saison), un casse croûte, un commerce « Pro shop », une garderie, des terrains de tennis, une salle de réception multi fonctionnelle d'une capacité d'au moins 750 personnes.
- Réceptions diverses (mariages, affaires, ...).
- Spectacles culturels divers (théâtre d'été, chansonniers, ...)
- Relais de motoneige
- Patinoires extérieures sur les étangs à proximité du chalet
- Sites d'activité de camping « sauvage » (scoutisme et autres organismes de même nature)
- Cabane à sucre rustique en exploitation commerciale afin de fournir la table champêtre du restaurant et agrémenter les randonnées printanières
- Cabanes à sucre en location (privé)

Réalisations Valipro Inc.

2002 Jean-Pierre
Le Gardeur, (Québec)
J6Z 4C7

2

21 mars 2002

Hôtel de Ville
Bureau du Maire
3034, Chemin Sainte-Marie
Ville de Mascouche,
J7K 1P1

À l'attention de Monsieur Richard Marcotte, Maire.

Objet : Projet CRT / Réalisations Valipro Inc.

Re : Appui et résolutions de la Municipalité

Re : Résolutions 02-03-145 de la séance du 4 mars 2002

Monsieur,

Il y a une semaine, nous avons reçu copie de la résolution mentionnée en rubrique. Nous avons été, d'une part, très heureux de l'appui de la Ville mais, d'autre part, très surpris de l'ajout du 4^{ième} Considérant de cette résolution qui prévoit : « CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Mascouche est favorable au projet dans la mesure où l'activité de golf est principalement réalisée dans les portions non boisées du site; ».

Je vous écris aujourd'hui afin d'obtenir la révision de cette résolution puisqu'un tel « Considérant » nous empêche de poursuivre notre projet de centre récréo-touristique compte tenu que la portion du golf située dans Mascouche est entièrement prévue sur des lots boisés utilisés comme terres à bois.

Depuis une semaine, nous avons multiplié les démarches et les consultations afin de bien comprendre la situation et, notamment, cette préoccupation particulière des élus dans la protection du boisé. Depuis près de 2 ans, nous sommes en relation avec vous et des représentants de votre municipalité et cette préoccupation n'avait pas été invoquée puisqu'il nous semblait que votre administration était favorable au projet et que nous nous entendions à laisser finalement la CPTAQ se prononcer sur notre projet.

Ceci dit, nous comprenons la préoccupation des élus dans la protection des boisés, notamment, dans le contexte des nouvelles orientations du gouvernement en matière d'aménagement et le cadre d'aménagement de la CMM. Nous comprenons également cette préoccupation car nous sommes très concernés par l'environnement en général et par la faune, la flore et les habitats en particulier puisqu'ils sont les valeurs essentielles à la réussite de notre projet de centre récréo-touristique.

Afin que tous les intervenants comprennent bien notre état d'esprit et soient rassurés sur nos intentions véritables, nous désirons mettre les éléments suivants en perspective :

- Les dimensions environnementales de protection et de valorisation de la diversité biologique du milieu sont au haut de la liste de nos priorités. En outre, l'ensemble de notre projet de centre récréo-touristique est conçu en accord avec la philosophie de la « Société Audubon International » et le programme « The Audubon Cooperative Sanctuary Program ». Plus particulièrement, l'aspect golf de notre projet s'inscrit dans le programme de conservation

450 582-4132 450 582 7814 (téléc.)
benjamin@cedep.net

spécialement adapté de cette société mondialement reconnue (plus de 2000 golfs dans le monde sont certifiés Audubon). En outre, ce programme favorise la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles (en périphérie du site) et non agricoles du territoire. Vous trouverez annexé à notre lettre un document relatif à ce programme.

- Vous trouverez également annexé le plan conceptuel du golf projeté. Pour les fins de ce document, nous avons ajouté sur ce plan une ligne de séparation situant Mascouche et Le Gardeur.
- Nous avons également annexé une lettre et une carte forestière préparées par l'ingénieur qui finalise actuellement l'étude du territoire visé par le golf pour les besoins de la CPTAQ. Vous comprendrez que les recommandations des professionnels comme cette ingénieure, jointes aux exigences du Programme Audubon, sont très importantes pour nous dans notre approche de conservation et de revalorisation du boisé, voire de la faune et de la flore qui prévoit, en outre: minimisation des impacts sur les peuplements existants intéressants, plantation de nouveaux peuplements de grande valeur, ajouts d'arbres à fruits, installations de nichoirs, étangs favorisant la présence et la survie d'un grand nombre d'espèces... Notre engagement est d'abord et avant tout celui d'un entrepreneur amoureux et respectueux de l'environnement et de la nature. Mon engagement en ce sens ne date pas d'hier puisque j'ai travaillé au début des années 90 à la mise sur pied du département de Vérification de conformité environnementale de ADS Environnement Inc. et en fut son premier directeur.
- Le golf est l'élément majeur de notre projet puisqu'il permet, notamment, l'intégration et le maintien de toutes les autres activités du centre. En plus de permettre la mise en valeur du territoire, il assure la capacité d'opérer et de construire des facilités récréo-touristiques (centre d'interprétation de la nature, relais randonnées à pied et à ski, halte motoneiges, cabane à sucre, auberge de type « Éco-lodges, etc.) qui vont permettre de donner sa pleine dimension à ce site récréo-touristique existant depuis environ 20 ans. L'activité golf est l'activité rentable primaire qui va permettre la réalisation du centre puisque les activités de randonnées à ski et à pied, ne peuvent par elles-mêmes assurer la survie du centre voire permettre d'y investir et de le rentabiliser surtout dans un contexte réel de réchauffement de la planète. Les spécialistes s'entendent maintenant pour dire que les hivers comme cette année vont devenir la norme. Une catastrophe pour les activités hivernales mais, possiblement, une plus value pour les autres activités réalisables dans les trois autres saisons!
- Notre projet sera également un moteur pour l'industrie récréo-touristique et le rayonnement du Grand Montréal; il permettra de revitaliser et de maintenir accessible à nos concitoyens et concitoyennes ainsi qu'aux touristes un site généralement boisé propice au mieux-être de la population et, conséquemment, favorable à leur qualité de vie; il permettra la création d'emplois permanents et saisonniers (jusqu'à 80...); etc.
- Enfin, notre dernier point est de nature purement politique. En effet, au cours de la semaine, nous avons pris connaissance des documents suivants afin de cerner, de meilleure façon, les enjeux politiques relatifs à notre projet: -Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement/ La protection du territoire agricole et des activités agricoles/ Décembre 2001; -Le cadre d'aménagement de la CMM et particulièrement la 3^{ème} partie. « L'énoncé de vision gouvernementale en matière d'aménagement et de développement et le concept d'organisation spatiale » / juin 2001; -le discours du 7 mars 2002 du Ministre André Boisclair « Voir Grand pour la Métropole ».

Nous concluons de ces lectures que notre projet s'inscrit avantageusement dans les orientations du gouvernement et dans le cadre d'aménagement de la CMM: notre projet demeure un usage compatible avec le milieu agricole; un golf n'apparaît pas comme une exclusion de la zone agricole mais un projet de cohabitation car on ne parle pas ici d'urbanisation; le centre récréo-touristique est dans un secteur dit « viable » (et non « dynamique » car aucune activité agricole s'y déroule) servant à des activités présentant des

potentiels autres qu'agricoles ce qui permet de maintenir la priorité sur ces activités et conséquemment de favoriser les activités récréo-touristiques; Le gouvernement est conscient de l'importance de conserver la diversité biologique du milieu et, dans ce contexte, d'assurer la préservation des boisés ce qui peut être interprété dans notre cas comme un appui important à notre projet; notre vision d'utilisation du territoire cadre bien avec le principe du développement durable; enfin, notre projet qui favorise la qualité de vie pourrait s'inscrire dans les projets prioritaires du Ministre Boisclair si on s'en tient à ces quelques lignes, en page 9, de son discours précité: « Voir grand n'a de sens que si on réussit tous ensemble par nos actions à améliorer leur qualité de vie. De tous les indicateurs, celui de la qualité de vie est celui que je vous propose d'emblée. N'est-il pas le facteur le plus déterminant dans le développement des grandes métropoles? »

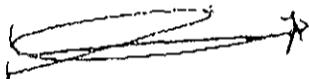
Nous voulions, aujourd'hui, rassurer et, également, convaincre. Notre but est évidemment d'obtenir une nouvelle résolution avec un 4^{ème} libellé qui pourrait finalement se lire : « CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Mascouche est favorable au projet dans la mesure où l'activité de golf minimise son impact sur le boisé et est réalisée dans un esprit de mise en valeur et de revalorisation du boisé existant au pourtour des allées et des lacs prévus; ». Un tel libellé nous permettrait d'aller à la CPTAQ.

Si cette lettre n'est pas concluante ou si vous avez des questions complémentaires, nous serons très heureux de rencontrer le Conseil de Ville. De plus, Monsieur Jeannot Lemay, Maire de Le Gardour m'a offert de participer à une rencontre avec vous, si nécessaire.

Pour le bien de notre dossier, la résolution révisée devrait être entérinée lors de la prochaine séance du Conseil puisque par la suite, la MRC doit en tenir compte afin d'inclure l'ensemble de notre projet dans le schéma révisé qui doit être déposé prochainement en avril : ne pas inclure l'ensemble du projet dans le secteur récréo-touristique visé, peut retarder de façon importante sa réalisation.

Enfin, en conclusion, nous demandons tant à la Ville de Mascouche qu'à la MRC des Moulins d'appuyer notre projet en posant les gestes nécessaires afin de nous permettre de débattre finalement de notre dossier devant la CPTAQ.

Nous vous remercions de nous avoir accordé ce moment et vous prions de recevoir, Monsieur Marcotte, l'expression de nos meilleurs sentiments.



François Valiquette
Président

Pj.

- cc. M. Jeannot Lemay, Maire de Le Gardour
- Messieurs les Conseillers de Mascouche
- M. Tremblay, directeur-général de Mascouche
- M. Claude Thérberge, directeur Service de l'aménagement, Mascouche
- Mme Chantal Laliberté, aménagiste, MRC des Moulins
- Mme Jacqueline Desrosiers, a/s Fernand Chrétien, Les Sentiers de la Presqu'île Inc.

VILLE DE MASCOUCHE

Extrait du livre des délibérations d'une séance ordinaire du conseil
de la Ville de Mascouche, tenue le 4 mars 2002

02-03-145

MODIFICATION / SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT / PROJET RÉCRÉO-TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT la demande d'appui pour la réalisation d'un complexe récréo-touristique localisé de part et d'autre de la limite municipale des municipalités de Le Gardeur et de Mascouche (lots 31 à 35, 37, 38, 40 à 42, 44 à 53, 55 à 61, 63, 65, 67, 69, 71 à 73, 77 et 78 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche), déposée par M. François Valiquette président des Réalisations Valipro inc. en date 6 février 2002,

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la réalisation d'un complexe récréo-touristique multifonctionnel incluant des activités récréatives extensives tels des sentiers de ski de fond, de vélo, de motoneige, de randonnées pédestre et équestre, ainsi qu'un golf et une cabane à sucre;

CONSIDÉRANT QUE le site envisagé est localisé à l'intérieur de la zone AA 112 au plan de zonage de la ville de Mascouche et que les activités récréatives projetées y sont autorisées à l'exception d'un golf;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Mascouche est favorable au projet dans la mesure où l'activité de golf est principalement réalisée dans les portions non boisées du site,

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite un amendement à la réglementation municipale applicable dans ce secteur ainsi qu'une modification du schéma d'aménagement en vigueur de la MRC des Moulins, notamment afin d'autoriser dans le secteur concerné l'activité golf;

il est proposé par monsieur le conseiller Normand Pagé
appuyé par monsieur le conseiller Donald Mailly

..12

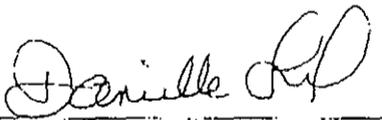
Résolution 02-03-145
Page 2

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil municipal donne son appui au projet décrit dans le préambule et recommande selon les conditions ci-haut mentionnées, au conseil de la MRC des Moulins de procéder aux modifications requises au schéma d'aménagement présentement en vigueur et d'assurer l'inclusion des dispositions nécessaires à la réalisation du projet au schéma d'aménagement révisé en préparation.

ADOPTÉ

Copie authentique



Danielle Lord, greffière

The Audubon Cooperative Sanctuary Program

The ACSP promotes ecologically-sound land management and the conservation of natural resources. Your participation will help you to plan, organize, implement, and document a comprehensive environmental management program on your golf course.

Partners for Conservation

Together Audubon International and the United States Golf Association work to:

- Enhance wildlife habitats on existing golf courses by working with the golf course manager and providing advice for ecologically-sound course management.
- Encourage active participation in conservation programs by golfers, golf course superintendents, course officials, and the general public.
- Recognize golf courses as important open spaces and credit the people actively participating in environmentally responsible projects.
- Educate the public and golf community about the benefits of golf courses and the role they play relative to the environment and wildlife.

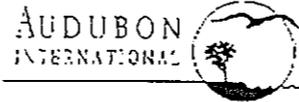
For more information, contact:

ACSP
46 Ramak Road
Selkirk, New York 12158
Tel: (518) 767-0033
Web Site: <http://www.audubon.org>

United States Golf Association
PO Box 708
Fair Hills, New Jersey 07923
Tel: (908) 234-2300
Web Site: <http://www.usga.org>



Member of the United States Golf Association



The Audubon Cooperative Sanctuary Program for Golf Courses

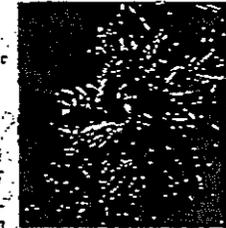
OLF

The Audubon Cooperative Sanctuary Program for Golf Courses

Your golf course can play a significant role in enhancing and protecting wildlife habitat and natural resources. The Audubon Cooperative Sanctuary Program provides an advisory information service to help you conduct proactive environmental projects and achieve positive recognition for your efforts. Together, we can enhance the game of golf and improve the quality of the environment through stewardship action.

Why is the ACSP for Golf Courses important?

The ACSP helps golf courses protect the environment and preserve the natural heritage of the game of golf. By helping people enhance the valuable open spaces and wildlife habitats that golf courses provide and minimize potentially harmful impacts of golf operations, the ACSP serves as a vital resource for golf courses.



Golf courses can be enhanced to provide habitat for numerous wildlife species.

A program with your unique needs addressed.

There are many conservation projects that you can pursue. We work with private clubs, public courses, resorts, residential communities, stadium courses, and practice facilities. We take into account your unique setting when working together on projects such as:

- Implementing an environmental plan
- Protecting and enhancing special habitats
- Creating new wildlife habitats
- Expanding LPM programs
- Monitoring water quality
- Educating club members and the public
- Obtaining positive publicity

Member clubs are encouraged to have an environmental plan. ACSP encourages you to make your golf course an environmentally sensitive area.





Boucherville, le 20 mars 2002

Monsieur Valiquette,

Tel que convenu, je vous transmets mes commentaires sur le design prévu du golf superposé à la couche forestière. Cependant, vous n'obtiendrez qu'en début de semaine prochaine, le préliminaire de notre rapport pour les fins de votre demande éventuelle à la CPTAQ.

Dans l'ensemble, votre projet (La Sucrierie-Plan conceptuel-mars 2002) conserve une surface forestière intéressante. Notre travail d'analyse sur le terrain, nous a permis de constater qu'une bonne portion du territoire visé par le golf est couverte de peuplements au stade pionnier (essences de lumière de types peupliers, bouleaux gris, etc) Cependant, il serait intéressant que vous minimisiez l'impact sur les peuplements suivants identifiés sur la carte forestière que nous vous avons transmise le 18 mars dernier :

- > Peuplements - 28 et 29 : Ces peuplements sont très intéressants au niveau de leur composition résineuse et cadre bien dans ce type de projet. Cependant, la régénération naturelle y est déficiente mais avec quelques travaux sylvicoles, ces zones deviennent très intéressantes. Il serait intéressant d'envisager de les maintenir jusqu'à la bordure de l'étendue d'eau.
- > Peuplements - 22 et 23 : À vue d'œil, ils sont présentement en marge de votre projet. Il faut minimiser les débordements dans ces deux peuplements car nous y retrouvons une érablière à érables à sucre et un vieux peuplement riche en composition spécifique (beaucoup de tilleul!).
- > Peuplement -11 : ce peuplement couvre une superficie de 3,1 ha. Nos analyses concluent à un bon potentiel acéricole (250 entailles/ha). Au total, le potentiel est environ de 772 entailles.
- > Peuplement -7 : Il a une composition spécifique variée ainsi qu'un potentiel acéricole moyen (108 entailles/ha-10,7 ha - total 1158 entailles)
- > Peuplement -14 : Ce dernier contient une bonne proportion de résineux matures et longe le peuplement 13 qui lui est principalement composé de très jeunes tiges d'érables rouges. De plus, à notre souvenir le peuplement 14 contient quelques beaux spécimens de pruche.

Si vous avez des questions complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement,

Gynnie Tremblay, ing.f., M.Sc.

GYNNIE TREMBLAY, ING.F., M.Sc.
Consultante forestière

Réalisations Valipro Inc.

2002 Jean-François
Le Gardeur, (Québec)
J5Z 4C7

8 mai 2002

Municipalité régionale de comté des Moulins
Bureau du Préfet
148, rue Saint-André
Terrebonne
J6W 3C3
et
Hôtel de Ville
Bureau du Maire
3034, Chemin Sainte-Marie
Ville de Mascouche,
J7K 1P1

À l'attention de Messieurs Jean-Marc Robitaille, Préfet de la MRC des Moulins et Richard Marçotte, Maire de Mascouche.

Objet: Projet CRT / Réalisations Valipro Inc.

Re: Demande d'avis

Re: Inclusion d'une zone récréo-touristique au schéma d'aménagement révisé

Messieurs,

Nous faisons suite aux récentes discussions que vous avez eues avec Madame Chantal Deschamps, Mairesse de Repentigny.

Nous sommes heureux et soulagés par le fait que vous acceptiez que l'aménagiste de la MRC des Moulins, Madame Chantal Laliberté, procède auprès des fonctionnaires concernés à une demande d'avis relativement à l'inclusion d'une zone récréo-touristique afin de tenir compte de notre projet dans le schéma en cours de révision.

Nous savons que cette façon de procéder est inusitée... mais la situation est vraiment exceptionnelle. Les enjeux sont trop importants pour ne pas tenter cette démarche. Tous les spécialistes consultés sont d'avis que de ne pas être inclus dans le schéma révisé représente de très nombreux mois, sinon des années, de report du projet et des démarches encore incertaines dans les nouveaux cadres de la CMM... Il en va de la poursuite d'un projet très prometteur et de la survie des installations récréo-touristiques existantes des Sentiers de la Presqu'île.

Mais, nous comprenons également les enjeux qui sont les vôtres, vos craintes de voir refuser l'adoption du schéma de la MRC des Moulins et les conséquences pour tous les projets en attente.

Ceci-dit, nous vous demandons de nous accorder une véritable chance d'inclure la zone récréo-touristique nécessaire à notre centre dans le schéma révisé de la MRC des Moulins. Nous vous demandons d'autoriser Madame Laliberté à débattre énergiquement de notre dossier auprès des instances concernées... si elles refusent suite à de telles démarches officielles, nous devons agir en

450 582-4132 450 582-7814 (télééc.)
benjamin@cedep.net

Page 2

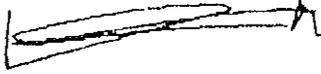
8 mai 2002

conséquence.

Nous rappelons que cette zone, en raison de sa situation contiguë et nettement complémentaire à la zone récréo-touristique autorisée du côté de la MRC L'Assomption (entrée en vigueur le 2 mai 2001), devrait raisonnablement et conséquemment recevoir l'assentiment des fonctionnaires qui ont autorisé celle de la MRC de l'Assomption. De plus, les usages prévus dans le secteur de votre MRC sont moins contraignants pour le milieu puisque les nouveaux bâtiments du projet sont situés dans la MRC de L'Assomption. Il ne reste, à proprement-dit que le golf et les divers sentiers d'activités. La zone concernée est plus amplement définie à la résolution 02-03-145 (séance du 4 mars 2002; Ville de Mascouche) ci-annexée.

Veuillez noter, quant à la résolution mentionnée précédemment, que nous comprenons, suite à de récentes discussions, que la Municipalité de Mascouche est en faveur de notre projet et qu'elle procédera, en temps et lieu, à la modification de cette résolution de façon à y remplacer le 4^{ème} considérant par un libellé semblable au suivant : « CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Mascouche est favorable au projet dans la mesure où l'activité de golf minimise son impact sur le boisé et est réalisée dans un esprit de mise en valeur et de revalorisation du boisé existant au pourtour des allées et des lacs prévus; ».

Enfin, nous vous remercions de nous avoir accordé votre appui et vous prions de recevoir, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.



François Vallquette
Président

p.j.

cc. Monsieur Gilles Labbé, Député de Masson
Madame Chantal Deschamps, Mairesse de Repentigny
Monsieur Jeannot Lemay, Maire de Le Gardeur
Madame Chantal Laliberté, aménagiste et coordonnatrice adjointe



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Comité Administratif du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Moulins

Séance du comité administratif du conseil de la MRC des Moulins tenue à Terrebonne, le
mardi 28 mai deux mille deux à 8 h 15.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Daniel L'Espérance et Dominique Roy.

Est également présent Daniel Pilon, secrétaire-trésorier de la MRC des Moulins.

La présente séance du comité administratif a été dûment convoquée et signifiée à chaque
membre par lettre recommandée en date du 16 mai 2002, le tout conformément aux dispositions du
Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Rencontre avec des représentants de la Société de développement touristique des Moulins -
Gestion du BIT
3. Rencontre avec des représentants de l'A.Q.D.R. des Moulins - Unités d'habitation pour les
personnes âgées de la MRC des Moulins
4. Rencontre avec monsieur François Valiquette, Réalisations Valipro inc.
5. Schéma d'aménagement révisé de remplacement
6. Rénovation du 148, rue Saint-André
7. Levée de la séance

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Dominique Roy et
résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

394-02-02

Voir
page
300
200



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Comité Administratif du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Moulins

Les élus conviennent du manque important de logements à prix abordable et plus particulièrement pour la clientèle des personnes âgées.

Ils interrogent madame Andrée Martel sur les différences entre le projet de Pavillon de l'Harmonie et les projets de logements sociaux relevant d'un Office municipal d'habitation. La contribution de la ville hôte se ferait sous la forme d'un don de terrain pour accueillir le bâtiment. Madame Martel fournira un dossier plus complet de l'ensemble du projet proposé (charte, composition du conseil d'administration, sources et modalités de financement, nature de l'implication municipale, fonctionnement de l'organisme(OBNL).

Le dossier sera présenté au conseil dès que les renseignements complémentaires auront été fournis par madame Martel et le conseil statuera sur la demande d'appui.

Rencontre avec messieurs François Valiquette, président et Pierre Valiquette, architecte paysagiste de Réalisations Valipro inc.

Messieurs François Valiquette, président et Pierre Valiquette, architecte paysagiste de Réalisations Valipro inc., demandent au conseil d'inclure la zone récréo-touristique (projet CRT/Réalisations Valipro inc.) au schéma d'aménagement révisé de remplacement de la MRC des Moulins. Le préfet indique qu'à l'étape de l'adoption du schéma d'aménagement révisé de remplacement, le projet qui empiète dans la zone agricole permanente ne peut pas être envisagé.

Un comité de suivi sera formé sous la supervision de madame Chantal Laliberté en collaboration avec des représentants du service d'Urbanisme de la Ville de Mascouche pour s'assurer que le projet du promoteur s'intègre bien dans les orientations municipales de Mascouche et celles de la MRC pour, éventuellement, faire l'objet d'une modification du schéma d'aménagement après que le SAR de remplacement aura été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Schéma d'aménagement révisé de remplacement

Le secrétaire-trésorier et l'aménagiste présentent aux membres du comité administratif le schéma d'aménagement révisé de remplacement qui sera déposé avec l'avis de motion pour l'adoption du règlement à la prochaine séance de la MRC des Moulins le 11 juin 2002.

Il faudrait prévoir la date de la séance spéciale (entre le 14 et le 28 juin 2002) pour

